



BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE
SOCIETE ANONYME
SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2014

(Unité=En DT)

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2014	PREMIER TRIMESTRE 2013	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE		31/12/2013
			2014 AU 31/03/2014	2013 AU 03/03/2013	
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	155 750 480,457	132 008 280,078	155 750 480,457	132 008 280,078	592 955 214,774
* Intérêts	106 140 282,204	87 310 139,075	106 140 282,204	87 310 139,075	390 867 561,783
* Commissions en produits	23 644 230,745	20 174 591,505	23 644 230,745	20 174 591,505	94 796 221,589
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	25 965 967,508	24 523 549,498	25 965 967,508	24 523 549,498	107 291 431,402
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	47 324 929,646	33 619 044,937	47 324 929,646	33 619 044,937	152 477 768,578
* Intérêts encourus	46 311 354,020	32 805 412,851	46 311 354,020	32 805 412,851	148 194 732,369
* Commissions encourues	1 013 575,626	813 632,086	1 013 575,626	813 632,086	4 283 036,209
* Autres charges	-	-	-	-	-
3- Produit net bancaire	108 425 550,810	98 389 235,142	108 425 550,810	98 389 235,142	440 477 446,196
4- Autres produits d'exploitation	1 524 838,887	1 183 794,800	1 524 838,887	1 183 794,800	5 590 467,950
5- Charges opératoires, dont:	57 191 164,102	54 471 176,119	57 191 164,102	54 471 176,119	232 704 474,552
* Frais de personnel	38 679 202,673	37 763 995,438	38 679 202,673	37 763 995,438	155 994 023,728
* charges générales d'exploitation	12 075 000,374	10 998 032,977	12 075 000,374	10 998 032,977	50 488 405,449
6- Structure du portefeuille :	-	-	1 240 780 546,263	835 170 836,568	1 077 998 572,822
* Portefeuille-titres commercial	-	-	940 494 320,985	563 020 682,798	804 404 925,612
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	300 286 225,278	272 150 153,770	273 593 647,210
7- Encours des crédits	-	-	6 128 386 555,382	5 626 207 871,371	6 020 541 390,825
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	6 943 932 574,768	6 447 960 631,925	7 099 580 222,990
* Dépôts à vue	-	-	3 263 859 108,562	3 079 348 030,993	3 492 123 093,974
* Dépôts d'épargne	-	-	1 700 323 532,388	1 621 815 102,828	1 696 548 438,444
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	89 817 105,744	112 559 129,990	90 174 941,676
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	2 732 667,575	18 469 870,700	2 681 948,691
* Ressources spéciales	-	-	87 084 438,168	94 089 259,289	87 492 992,985
10- Capitaux propres	-	-	625 618 226,094	581 923 824,601	625 529 291,932

FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2014

La BIAT a clôturé le premier trimestre de l'année 2014 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 108,4 MD, en accroissement de 10,2% par rapport à fin mars 2013 grâce à :**

⇒ Des produits d'exploitation bancaire de 155,8 MD, en augmentation de 18,0% ;

⇒ Des charges d'exploitation bancaire de 47,3 MD, en progression de 40,8% ;

⇒ Des charges opératoires de 57,2 MD, marquant une évolution modérée de 5,0% ;

⇒ **Des encours de dépôts de 6.493,9 MD, en accroissement de 7,7% ;**

⇒ **Des encours de crédits bruts de 6.128,4MD, en progression de 8,9%.**

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2014

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2014.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2014 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2014 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2014 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2014 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2014.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2014. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2014 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de mars 2014. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2014.

II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2014 à 155 750 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 47 325 mD au titre du premier trimestre.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille Titre commercial et d'investissement

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Ce poste est composé des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

5. Les encours des dépôts

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Dans l'attente de la tenue de l'AGO des actionnaires qui décidera l'affectation du résultat de l'exercice 2013, les capitaux propres au 31/12/2013 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2013 et du premier trimestre 2014 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.